

Baccalauréat général session 2023

Les candidats font valoir leurs moyennes annuelles, établies à partir des moyennes trimestrielles sur le cycle terminal, dans les enseignements concernés. En éducation physique et sportive, la note retenue au titre du contrôle continu est la moyenne des notes obtenues par l'élève aux évaluations certificatives prévues dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF).

- Le contrôle continu : 40% de la note. Ci-dessous le tableau des coefficients.

	Première	Terminale
Enseignement de spécialité de première	8	
Histoire-Géographie	3	3
Langue vivante A	3	3
Langue vivante B	3	3
Enseignement scientifique	3	3
Education physique et sportive		6
Enseignement moral et civique	1	1
Enseignement optionnel* (maximum 1 en première, 2 en terminale)	2 (par option et par an)	2 (par option et par an)
	Soit un coefficient 4 ajoutés au total des coefficients.	

* La moyenne de chaque option est prise en compte, même si elle est inférieure à 10.

- Les épreuves terminales. Ci-dessous le tableau des coefficients.

	Première	Terminale
Français (écrit et oral)	10 (5+5)	
Enseignement de spécialité 1		16
Enseignement de spécialité 2		16
Philosophie		8
Grand oral		10